



Brèves du cahier n°41

Publié le 8 juin 2022 par Michel Limousin



Données concernant l'accès des Franciliens aux médecins généralistes (MG)

Le journal Panorama du médecin a donné en mars 2022 des données très intéressantes pour l'Île de France que nous résumons ici :

- d'ici 2027, entre 316 000 et 562 000 habitants sont attendus en plus
- il y a eu 567 MG en moins entre 2010 et 2015, 759 entre 2015 et 2020 et une baisse prévisible de 2,4 à 2,7 % à l'horizon 2027
- 74 MG en moins d'ici 2022
- Le nombre de personnes de plus de 65 ans d'ici 2027 va augmenter entre 15,5 et 16,7 %
- Une fois tenu compte des pratiques mixtes (libérale en cabinet de ville et salariée à l'hôpital ou en établissement médico-social par exemple) ou à temps partiel des médecins, les densités médicales (nombre de médecins par habitant) restent relativement inégales selon les départements ; dans l'ensemble des départements



d’Île-de-France, la dynamique est à la baisse depuis 2015, baisse qui semble particulièrement marquée en Seine-Saint-Denis et dans les Yvelines.

- 41,4 % des MG a plus de 60 ans contre 21,4% en 2010
- 23,7 gynécologues libéraux pour 100 000 habitants à Paris et 4,3 en Seine-Saint-Denis, 18,9 ophtalmologues à Paris et 3,8 en Seine-Saint-Denis, 14,8 dermatologues à Paris et 1,6 en Seine – Saint-Denis !

Mortalité infantile

Une étude montre que, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la mortalité infantile a augmenté en France depuis 2012. Parmi les causes de ce phénomène, la pauvreté et le manque d’accès aux soins. Le 1^{er} mars, une étude parue dans la revue scientifique *The Lancet* alertait sur une « *augmentation historique de la mortalité infantile en France* », soit la mortalité des nourrissons avant leur premier anniversaire. « *La mortalité infantile est un point d’alerte sur la santé publique qui a vraiment du sens. Une baisse est le symbole d’un système sanitaire qui se porte bien. Au contraire, une hausse dénote d’un dysfonctionnement.* », dit à Reporterre Grégoire Rey, directeur du Centre d’épidémiologie sur les causes médicales de décès à l’Inserm et co-auteur de l’étude. « *Aujourd’hui, même si on manque de données socioéconomiques, on peut affirmer que le lieu de naissance a une influence sur la mortalité infantile* », a déclaré Magali Barbieri, démographe à l’Institut national des études démographiques (Ined). Un tiers de l’augmentation de la mortalité infantile pourrait être imputée à l’augmentation de la pauvreté des enfants. Concrètement, cela s’expliquerait par les « *réductions durables des prestations sociales accordées aux familles avec enfants depuis 2010* ». Selon [une étude du géographe Emmanuel Vigneron](#), membre de notre Comité de rédaction, la logique de réduction des coûts aurait entraîné la disparition de 338 maternités sur 835 entre 1997 et 2019.

Rougeole

Le nombre de cas de rougeole explose dans le monde, alertent l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et l’Unicef. Une augmentation de près de 80 % au cours des deux premiers mois de l’année. En cause : le retard pris par la vaccination pendant la



pandémie de Covid-19.

Absentéisme à l'hôpital

Le 11 avril, le plan blanc a été enclenché à l'hôpital de Roubaix. Dispositif permettant la mobilisation exceptionnelle des personnels, réservé aux scénarios type accident industriel, c'est la première fois qu'il entre en action pour cause d'absentéisme. "La situation est assez catastrophique" annonce d'emblée Jacques Adamski, secrétaire général de la CGT des agents hospitaliers de Roubaix. C'est un dispositif d'exception, qui permet la remobilisation massive et inédite des personnels hospitaliers : changement d'horaires, instauration des douze heures continues, rappel des agents en congés ou arrêt maladie...

Dépakine : Sanofi condamné pour manque d'informations sur la notice, une première pour un cas individuel

Une première dans un dossier judiciaire individuel : le groupe français Sanofi a été condamné par le tribunal judiciaire de Nanterre à indemniser, à hauteur de 450 000 euros, une famille dont la fille, exposée à la Dépakine in utero, est née en 2005 avec des malformations. Le tribunal a estimé que le risque de troubles autistiques en lien avec la Dépakine était connu du laboratoire, au moins en 2005, et qu'en conséquence cela devait être mentionné dans la notice.

